

Réf: Dossier N° 042619

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « VISION ELECTRIQUE »

Siège social Abidjan, Abobo, N'Dotré, Lot 243, Ilot 271

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31/08/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 27/09/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « VISION ELECTRIQUE »

Objet : L'électricité industrielle La réparation de machines électroniques Le froid et la climatisation Le génie civil et BTP La fourniture d'appareils électrique et accessoires Le transfert d'argent national et international Diverses prestations et services La représentation d'entreprises et de sociétés commerciales

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Abobo, N'Dotré, Lot 243, Ilot 271

Dirigeant(s) : M AGO N'GUESSAN OLIVIER (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-04349 du 05/10/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°28363/GTCA/RC/2021 du 05/10/2021

